



Le 22 juin 2017

**Pharmaciens propriétaires et médecins de famille – région de la Capitale-Nationale**  
**Objet : Évaluation du transfert du suivi de l'anticoagulothérapie vers la première ligne**

Madame, Monsieur,

En décembre dernier, nous vous avons avisés que nous procéderions graduellement aux transferts du suivi des patients anticoagulés vers la première ligne (pharmacie communautaire, clinique médicale ou GMF/GMF-U). Ce projet s'inscrivait dans le respect de la hiérarchisation des soins de notre réseau de la santé. Ainsi, nous avons amorcés ces transferts depuis le début de l'année 2017 et grâce à votre collaboration à tous, un grand nombre de patients ont pu être transférés à ce jour. Merci à tous!

Certaines problématiques ont été soulevées lors du début de ces transferts, mais elles sont pour la plupart réglées à ce jour suite à divers suivis auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), du Collège des médecins du Québec (CMQ) et du Département régional de médecine générale (DRMG) du CIUSSS de la Capitale-Nationale. De plus, Le Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) de notre région est très efficace et la plupart des patients orphelins de médecin de famille s'en sont vu octroyer un en moins de 2 mois.

Dans la lettre que nous vous avons envoyée en décembre dernier, nous vous indiquions également que nous procéderions dès le printemps 2017 à un transfert plus hâtif des patients, soit immédiatement après leur hospitalisation. Ce projet a dû être retardé afin d'assurer une trajectoire la plus sécuritaire possible, notamment avec le travail des infirmières de liaison de l'IUCPQ-UL et du CHU de Québec-UL. Nous vous aviserons lorsque nous procéderons à ces transferts. Par contre, d'ici là, sachez que le Comité Régional en Anticoagulation est à revoir la trajectoire complète du patient nécessitant une désanticoagulation en vue d'une chirurgie ou d'une procédure. L'objectif étant d'adopter une conduite unique (pour patient recevant un Anticoagulant Oral direct ou de la warfarine/nicoumalone) sur l'ensemble du CIUSSS de la Capitale Nationale. Cette conduite devrait être déployée cet automne : vous en serez alors informés.

Afin de s'assurer que les travaux initiés jusqu'à maintenant sont sécuritaires et efficaces pour le patient et afin de pouvoir dresser un portrait juste de la trajectoire du patient anticoagulé nouvellement modifiée, nous tenons à vous aviser qu'un projet d'évaluation de la qualité de l'acte sera effectué au début 2018 par deux résidents à la Maîtrise en Pharmacothérapie Avancée de l'Université Laval. Ainsi, les patients qui seront transférés des PCAT du l'ICUPQ-UL ou du CHU de Québec-UL seront avisé dès le mois de juin 2017 que nous les rappellerons dans un an environ afin de compléter avec eux un court questionnaire relatif à leur suivi (fréquence de leur RNI, valeurs de leurs derniers RNI, suivi assuré par une pharmacie communautaire VS une clinique médicale, nécessité d'une désanticoagulation au cours des derniers mois, etc). Ce questionnaire se veut un moyen de collecte de données objectives. Évidemment l'identité de la personne qui assure le suivi au moment de la collecte de données sera préservée en tout temps et ne sera jamais communiquée aux pairs. Ce projet nous permettra de comparer la trajectoire actuelle (juin 2017) avec celle de juin 2018. Nous sommes certaines que ce projet d'évaluation de la qualité de l'acte nous permettra de confirmer que les transferts effectués vers la première ligne sont sécuritaires et efficaces. Par contre, ce projet nous permettra également d'identifier de nouvelles problématique que nous pourrons adresser aux diverses instances afin de les régler rapidement. Enfin, suite à la compilation des résultats et des commentaires obtenus, ce projet nous aidera à mieux organiser la phase deux de notre projet de transfert, soit les transferts hâtifs des patients, immédiatement après leur hospitalisation.

Merci de votre collaboration habituelle. Si vous désirez vous retirer de ce projet d'évaluation de la qualité de l'acte, merci de nous en aviser rapidement. Nous vous rappelons toutefois que les projets d'évaluation de la qualité de l'acte sont fortement encouragés par l'OPQ et le CMQ.



---

M<sup>me</sup> Dominique Chrétien,  
Pharmacienne, CIUSSS Capitale Nationale  
Co-présidente du Comité Régional en Anticoagulothérapie



---

M<sup>me</sup> Isabelle Taillon,  
Adjointe au chef (secteurs cliniques et enseignement)  
Département de pharmacie, IUCPQ-UL  
Co-présidente du Comité Régional en Anticoagulothérapie

- c. c.** M. Éric Lepage, chef du département de pharmacie, CIUSSS de la Capitale-Nationale  
M<sup>me</sup> Julie Racicot, chef du département de pharmacie IUCPQ-UL  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Racine, chef du département de pharmacie CHU-UL  
D<sup>r</sup> Pierre Laliberté, DSP du CIUSSS de la Capitale-Nationale  
D<sup>r</sup> François Aumond, DSP IUCPQ-UL  
D<sup>r</sup> Maryse Turcotte, DSP par intérim CHU-UL  
M<sup>me</sup> Julie Méthot pharmacienne, responsable du Programme de Maîtrise en Pharmacothérapie Avancée à l'Université Laval.